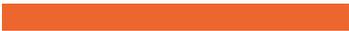
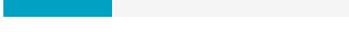


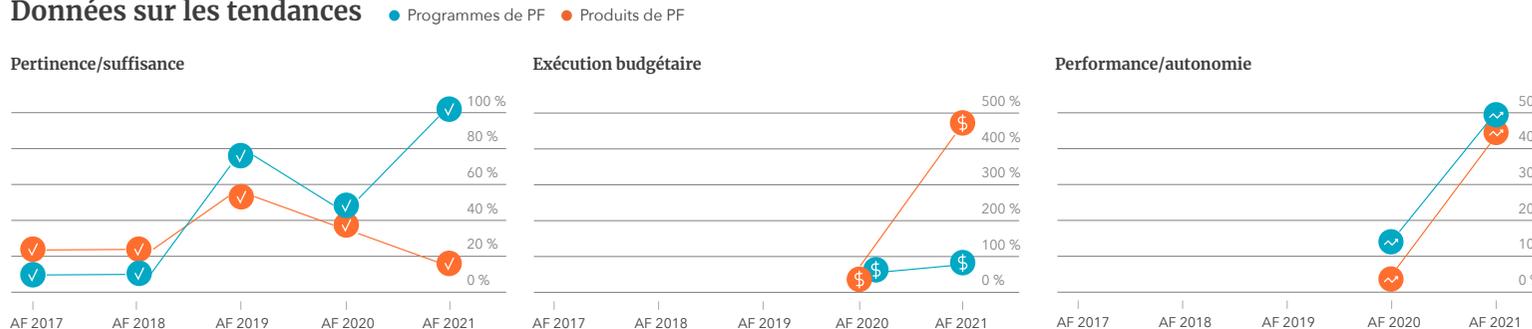
Performance budgétaire : allocation, décaissement et exécution



Tous les montants sont indiqués en francs CFA d'Afrique de l'Ouest (FCFA)

Indicateurs	Programmes de PF*	Produits de PF
✓ Pertinence/suffisance Allocation du gouvernement en % du montant total des besoins en financement	 95,1 % Allocation de 1,6 milliards / 1,7 milliards nécessaires	 9,5 % Allocation de 100 millions / 1,05 milliards nécessaires
☰ Priorité Allocation du gouvernement en % de l'allocation totale accordée par le gouvernement au ministère de la Santé	 1,8 % Allocation de 1,6 milliards / Budget du ministère de la Santé de 88,6 milliards	 0,1 % Allocation de 100 millions / Budget du ministère de la Santé de 88,6 milliards
🕒 Ponctualité % du budget du gouvernement décaissé selon le calendrier prévu	 48,2 % 758 millions décaissés à temps / Allocation de 1,6 milliards	 434,4 % 434,4 millions décaissés à temps / Allocation de 100 millions
💰 Exécution budgétaire % des dépenses de l'allocation du gouvernement	 48,2 % 758 millions dépensés / Allocation de 1,6 milliards	 434,4 % 434,4 millions dépensés / Allocation de 100 millions
📈 Performance/autonomie Dépenses du gouvernement en % du montant total des besoins en financement	 4,6 % 758 millions dépensés / 1,7 milliards nécessaires	 4,1 % 434,4 millions dépensés / 1 milliards nécessaires
📊 Couverture Dépenses annuelles du gouvernement par femme en âge de procréer (FAP) – nombre de FAP : 3 186 266	 238 FCFA 238 dépensés par FAP / 658 nécessaires par FAP	 136 FCFA 136 dépensés par FAP / 293 nécessaires par FAP

Données sur les tendances



Recommandations pour les budgets de PF

- Faire un plaidoyer pour le décaissement en temps opportun des ressources pour la PF afin d'augmenter le taux d'exécution relative à la disponibilité des services et des contributions liées à la PF.
- Créer une ligne spécifique sécurisée pour le programme de PF et pour l'achat des produits contraceptifs dans le budget du secteur de la santé.
- Faire un plaidoyer au niveau du ministère de la Santé et du ministère de la Décentralisation en faveur de la priorisation de la PF dans la répartition du Fonds d'Investissement Communal afin de faciliter la prise en compte de la question au niveau des budgets communaux.
- Mobiliser les acteurs de la chaîne de dépenses pour alléger les procédures de passation de marché liées à l'achat des produits contraceptifs.
- Renforcer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nationales en faveur de la PF.
- Organiser une session de suivi et de gestion de connaissances/évaluations des efforts de mobilisation de ressources nationales pour le financement de la PF.

Données sur les tendances

- L'allocation pour les programmes de PF comme une part du besoin en financement a considérablement augmenté entre les AF 2020 et AF 2021, passant de 40,7 % à 95,1 %.
- L'allocation pour les produits de PF comme une part du besoin en financement a considérablement diminué entre l'AF 2020 et l'AF 2021, passant de 31,3 % à 9,5 %.
- Les dépenses gouvernementales pour les programmes de PF ont considérablement augmenté, en passant de 25,7 % pour l'AF 2020 à 48,2 % pour l'AF 2021.
- Les dépenses gouvernementales pour les produits de PF ont considérablement augmenté, passant de 0 % pour l'AF 2020 à 434,4 % pour l'AF 2021.

* Les programmes de PF comprennent : les services d'éducation et d'informations sur la PF et la santé de la reproduction ; les conseils relatifs aux méthodes contraceptives et de PF ; ainsi que la formation des agents de santé en matière d'informations, d'éducation et de communication sur la PF.

Transparence budgétaire

Les documents budgétaires du Gouvernement doivent être exhaustifs, publiés dans un délai convenable et accessibles au public gratuitement sur les sites Internet du Gouvernement

Indicateurs	Programmes de PF		Produits de PF	
	Niveau de transparence	Les données sont-elles ventilées?	Niveau de transparence	Les données sont-elles ventilées?
 Besoins en financement	 <p>Source : Plan d'Action National Budgétisé de Planification Familiale 2019-2023, Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant, ministère de la Santé, mai 2019.</p>	 Oui	 <p>Source : Plan d'Action National Budgétisé de Planification Familiale 2019-2023, Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant et ministère de la Santé, mai 2019.</p>	 Oui
 Allocation budgétaire	 <p>Source : Plan intégré de travail annuel (PITA) 2021, Secrétariat général du ministère, ministère de la Santé.**</p>	 Non A usage interne au ministère de la Santé	 <p>Source : PITA 2021, Secrétariat général du ministère, ministère de la Santé.**</p>	 Non A usage interne au ministère de la Santé
 Décaissement	 <p>Source : Rapport d'auto-évaluation de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) / Programme d'appui à la Santé Sexuelle et Reproductive (PASSR) au 31 décembre 2021, ministère de la Santé.**</p>	 Non A usage interne au ministère de la Santé	 <p>Source : Rapport d'auto-évaluation de l'ANSSP / PASSR au 31 décembre 2021, ministère de la Santé.**</p>	 Non A usage interne au ministère de la Santé
 Dépenses	 <p>Source : Rapport d'auto-évaluation de l'ANSSP / PASSR au 31 décembre 2021, ministère de la Santé.**</p>	 Non A usage interne au ministère de la Santé	 <p>Source : Rapport d'auto-évaluation de l'ANSSP / PASSR au 31 décembre 2021, ministère de la Santé.**</p>	 Non A usage interne au ministère de la Santé
Budget total du ministère de la Santé	 <p>Source : Budget de l'Etat Gestion 2021, Présentation Détaillée des Dépenses, ministère de la Santé. (Publié sur le site du ministère de l'Economie et des Finances et sur le site de la Direction Générale du Budget.)</p>	 Oui		

** Bien que cette source de données ne soit pas accessible au public, le chercheur de la société civile a pu y accéder via des contacts gouvernementaux.

■ Données non produites
 ■ Données à des fins internes / réservé à l'usage interne
 ■ Données disponibles uniquement sur demande ou publiées sur un site Web non gouvernemental
 ■ Données disponibles sur un site Web du gouvernement

Recommandations pour la transparence budgétaire

- Faire ressortir dans le rapport d'exécution budgétaire du ministère de la Santé une section portant sur le financement de la PF.
- Rendre accessibles au public les données relatives aux décaissements et aux dépenses liées à la PF.
- Publier sur le site du ministère de la Santé, les PITA et le Tableau d'Acquisition des produits Contraceptifs (TAC) de l'année en cours afin de les rendre accessibles au public.
- Organiser régulièrement des séances de redevabilité sur l'exécution budgétaire en général et de la PF en particulier.